

DECLARATION FONCIERE

Article II – Chapitre III du RECUEIL FISCAL

**La présente déclaration doit être renvoyée dans les 10 jours pour DAKAR : à la Direction des Impôts, Bloc Fiscal, Rue de Thiong
hors Dakar : à l'Inspection du domicile du déclarant.**

Inspection.....Perception.....N°Compte.....

N ° Propriété.....

N ° d'immatriculation patente licence.....

Coordonnées.....

Cette propriété figure-t-elle sur la liste des immeubles bénéficiant de l'exemption à la T.E.O.M.....

la présente déclaration doit être remplie par toute personne assujettie ou susceptible d'être assujettie à la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties c'est-à-dire par tout propriétaire d'immeuble.
- Les propriétaires sont tenus d'établir une déclaration distincte pour chacune de leurs propriétés.
- Par propriété on entend un ensemble d'un seul tenant appartenant à une même personne physique ou morale.

I - IDENTITE DU PROPRIETAIRE

M. MM. (Prénoms) :.....NOM.....

ou Raison sociale :.....Sigle..... N° de compte

Adresse n° :.....Rue.....

Ville :B.P. :

Etes-vous imposable { à un impôt cédulaire (BIC BNC) OUI-NON
à l'I.G.R. seulement OUI-NON

II – SITUATION DE LA PROPRIETE

Adresse n°.....Rue.....

Quartier.....Ville.....

N° Parcelle ou du lotSuperficie en m².....

Si vous êtes propriétaire du terrain, veuillez indiquer :

- N° du titre foncier

- Date d'acquisition

Si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, veuillez indiquer :

- Le nom et l'adresse du propriétaire

Nom.....

Adresse.....Ville.....

- La nature du titre d'occupation

Bail : date de l'acte.....date d'enregistrement.....

Permis d'habiter : date.....N°.....

Visa Service Contrat

*Visa report au plan
(CADASTRE)*

Visa Inspection

DESCRIPTION DES LOCAUX

Donner la liste des différents locaux que comporte chaque construction, en réservant une ligne à chacun d'eux.
 Quand plusieurs locaux sont loués pour un montant global, porter ce montant sur la ligne correspondant au premier d'entre eux
 Les locaux vacants doivent être déclarés au même titre que les locaux occupés.

N° d'ordre construction 1	Etage 2	Nature du local 3	Nombre de pièces principales 4	Superficie m ² 5	Année Achèvement 6	Loyer annuel des locaux donnés en location 7	Loyer annuel des locaux occupés par le propriétaire 8	Nom ou Raison sociale des Occupants (locataire ou propriétaire s'il est occupant) 9	Profession de l'Occupant 10	OBSERVATIONS 11

- 1- Donner un n° d'ordre à chaque construction existant dans la propriété.
- 2- Pour les rez-de-chaussée marquer 0.
- 3- Appartement, studio, chambre indépendante, villa, bungalow, voirie, atelier, hangar, garage, boutique, bureau, entrepôt, etc.
- 7- Si la location n'a porté que sur une partie de l'année, ramener le loyer à l'année, si le local est vacant indiquer la valeur locative annuelle.

Des feuilles intercalaires sont à votre disposition à la direction des impôts.

Déclaration certifiée exacte
 A..... le
Signature

Date de réception à la Direction des Impôts